

Projet d'implantation du terminal méthanier Rabaska et des infrastructures connexes par la Société en commandite Rabaska

Dossier : 6211-04-004

Compte rendu de la période d'information et de consultation publiques du 10 octobre 2006 au 24 novembre 2006

La période d'information et de consultation publiques concernant le *Projet d'implantation du terminal méthanier Rabaska et des infrastructures connexes par la Société en commandite Rabaska* a pris fin le 24 novembre dernier. Conformément au mandat qui lui a été confié le 26 septembre 2006 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 10 octobre au 24 novembre 2006, le dossier complet de la demande du certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet

Justification et description

La société en commandite Rabaska formée de Gaz Métro, Gaz de France et Enbridge, propose la construction d'un terminal méthanier, d'une capacité d'expédition de 14,16 Mm³/j de gaz, sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent dans une zone à vocation industrialo-portuaire située à l'est de Lévis. Ce terminal, dont la mise en service est prévue en 2010, permettrait l'importation de gaz naturel liquéfié (GNL) et, par voie de conséquence selon le promoteur, la diversification des sources d'approvisionnement en gaz pour le Québec. Le GNL serait regazéifié pour être transporté par un gazoduc raccordé au réseau intégré de transport interprovincial de gaz naturel exploité par TransCanada, afin d'être vendu, selon le promoteur, sur les marchés du Québec et de l'Ontario.

Le projet est constitué d'une jetée maritime pouvant recevoir des méthaniers d'une capacité variant de 65 000 à 160 000 m³, et éventuellement pouvant aller jusqu'à 216 000 m³, d'un corridor de service, de conduites cryogéniques souterraines d'une longueur d'environ 1,3 km, de deux réservoirs de GNL, d'équipements de regazéification et d'un gazoduc d'environ 42 km servant de raccordement au réseau de transport gazier existant à Saint-Nicolas. L'approvisionnement en GNL est estimé à 60 méthaniers par année d'une capacité respective de 160 000 m³ chacun. Le coût du projet est estimé à 840 M\$.

(Extrait du communiqué émis le 10 octobre 2006)

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies pendant la période d'information et de consultation publiques proviennent d'informations colligées lors de la séance d'information, à partir de conversations téléphoniques ou de lettres et de messages électroniques adressés au BAPE ainsi que des registres déposés dans les centres de consultation.

Lors de la séance publique du 24 octobre 2006 à Lévis, les préoccupations des citoyens ont principalement portées sur le projet et la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Le projet

- Son acceptabilité sociale ;
- le gazoduc (norme et démantèlement) ;
- le plan de mesures d'urgence ;
- les poursuites judiciaires en cours.

La procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement

- La légalité de la procédure en cours ;
- la transparence du dossier (disponibilité des réponses à la suite de demandes de renseignements supplémentaires, recueil des avis des ministères) ;
- l'arrimage entre les deux gouvernements quant au traitement du dossier (au niveau de la prise de décision) ;
- la disponibilité du rapport Termpol sur la sécurité maritime pour les travaux du BAPE ;
- l'objectivité du BAPE (nomination des commissaires et du président, composition d'une commission, code de déontologie) ;
- la disponibilité du rapport du BAPE sur le projet de terminal méthanier à Cacouna ;
- la disponibilité sur le site du BAPE de la documentation en version française ;
- la procédure du BAPE (la rédaction des mémoires, la présentation des mémoires, le droit de rectification, le registre, les dépôts de documents) ;
- la possibilité que le BAPE ait recours à des experts (budget alloué) ;
- les fonds disponibles à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACEE) ;
- la prise en compte par une commission des recommandations des commissions antérieures ;
- les exigences prévues à la procédure pour la consultation de la population par le promoteur ;
- le type d'analyse pour le gazoduc (globale ou distincte) ;
- la recevabilité d'une étude d'impact.

Lors de la séance publique du 25 octobre 2006 à Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, les préoccupations des citoyens ont principalement portées sur l'absence du promoteur à la séance d'information ainsi que sur le projet et la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Le projet

- Ses impacts sur la sécurité de la population, sur l'érosion des rives et sur l'émission des gaz à effet de serre ;
- la menace terroriste ;
- les poursuites judiciaires en cours.

La procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement

- Les ministères et organismes invités en audience publique ;
- la disponibilité du rapport Termpol sur la sécurité maritime pour les travaux du BAPE ;
- la possibilité que le BAPE ait recours à des experts (budget alloué, études indépendantes) ;
- la recevabilité de l'étude d'impact (avis du ministère de la Santé et des Services sociaux) ;
- la neutralité des commissaires (critères de sélection) ;
- l'arrimage entre les deux paliers gouvernementaux quant au traitement du dossier (au niveau de la prise de décision, de la codification des documents sur les sites Internet) ;
- le code d'éthique du BAPE et du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) ;
- les critères d'acceptabilité sociale du BAPE, du MDDEP et de l'ACEE ;
- les responsabilités des gouvernements (élaboration de l'étude d'impact et suivi environnemental) ;

- la prise en compte de certains aspects dans les travaux du BAPE (patrimoine, économie, sécurité maritime, zonage, agriculture) ;
- la disponibilité d'études techniques (sismicité) ;
- les exigences prévues à la procédure pour la consultation de la population par le promoteur ;
- les compétences des personnes qui rédigent les études d'impacts ;
- le lieu prévu pour les audiences à venir.

Les activités d'information et de communication

Les centres de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE ainsi que dans les centres de consultation suivants :

Centre	Adresse
Bibliothèque Pierre-Georges-Roy	7, rue Monseigneur-Gosselin, Lévis
Bibliothèque Luc-Lacourcière	64, chemin du Domaine, Beaumont
Bibliothèque Albert-Rousseau	711, avenue Albert-Rousseau, Saint-Étienne
Bibliothèque Anne-Marie-Filteau	220, route du Pont, Saint-Nicolas
Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans	1430, chemin Royal, Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.

Le site Internet

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés dans le site Internet du BAPE.

La parution des avis publics par le promoteur

Date	Quotidien	Hebdo régional
12 octobre 2006	La Presse	
12 octobre 2006	Journal de Québec	
14 octobre 2006		Le Journal Le Peuple
25 octobre 2006	Le Soleil	
25 octobre 2006		Le Journal de Lévis

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Date	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
10 octobre 2006 Début de la période d'information et de consultation publiques	Tous les médias de la province et les hebdos de Québec et de Chaudière-Appalaches	623	Site du BAPE
18 octobre 2006 Diffusion de la séance en direct sur Internet	Tous les médias de la province et les hebdos de Québec et de Chaudière-Appalaches	Ne s'applique pas	Site du BAPE
24 octobre 2006 Rappel de presse	Tous les médias de la province et les hebdos de Québec et de Chaudière-Appalache	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas

La séance d'information à Lévis

Date	24 octobre 2006
BAPE : Animation	Jean-Sébastien Fillion, conseiller en communication
Accueil prise de notes	Karine Lavoie, conseillère en communication Marie-Ève Fortin, analyste
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Pierre Michon, chargé de projet
Agence canadienne d'évaluation environnementale	Annie Déziel, chargée de projet
Assistance	230 personnes
Durée	Environ 3 heures

La séance d'information à Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans

Date	25 octobre 2006
BAPE : Animation	Jean-Sébastien Fillion, conseiller en communication
Accueil prise de notes	Karine Lavoie, conseillère en communication Marie-Ève Fortin, analyste
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Pierre Michon, chargé de projet
Agence canadienne d'évaluation environnementale	Annie Déziel, chargée de projet
Assistance	95 personnes
Durée	Environ 3 heures

Les relations de presse

Des échanges et des entrevues avec des journalistes de la presse écrite et électronique ont eu lieu. Ces échanges avaient pour objectif de préciser le rôle du BAPE, le but de la séance d'information et l'étape à laquelle se trouvait le projet.

Sept représentants des médias se sont présentés à la séance d'information le 24 octobre 2006 à Lévis. Les médias représentés sont pour la presse écrite : *Le Journal de Lévis*, *Le Journal Le Peuple*, *Le Journal de Québec*, *Le Soleil*, *Le Devoir* et *La Terre de chez-nous*. Le réseau de télévision TVA était également présent.

À l'Île d'Orléans, seul *Le Journal de Québec* représentait la presse écrite. TVA et *La Télé d' Ici* étaient présents pour les médias électroniques.

La revue de presse

Une revue de presse a été réalisée tout au long de la période d'information et de consultation publiques, mais le projet est couvert dans les médias depuis 2004. Le projet a fait l'objet d'une importante couverture médiatique entre autres dans les quotidiens *Le Soleil* et *Le Journal de Québec*, dans les hebdomadaires *Le Journal Le Peuple* et *Le Journal de Lévis*. Les médias électroniques ont mentionné le projet à plusieurs reprises dans leurs bulletins de nouvelles.

La tenue de la séance d'information, les impacts appréhendés par le projet et les mesures d'atténuation, la possibilité de faire une demande d'audience publique et la date limite pour le faire sont des éléments qui ont été mentionnés par ces médias.

Québec, le 12 décembre 2006

Karine Lavoie, conseillère en communication, chargée du dossier

En collaboration avec Marie-Ève Fortin, analyste